

**Commission d'accès à l'information
du Québec**

Dossier : 04 00 83

Date : 7 décembre 2004

Commissaire : M^e Hélène Grenier

**LES PAVAGES LAURENTIENS (1986)
INC.**

Demanderesse

c.

VILLE DE RIMOUSKI

Organisme

DÉCISION PRÉLIMINAIRE

OBJET

REMISE de la poursuite de l'audience.

[1] ATTENDU que la décision préliminaire du 26 novembre 2004 confirmait la poursuite de l'audience le 8 décembre 2004;

[2] ATTENDU que le responsable de l'accès de la Ville a présenté une demande de remise écrite et motivée le 6 décembre 2004;

[3] ATTENDU que cette demande de remise a été entendue par téléphone le 7 décembre 2004 avec la participation de l'avocate de la demanderesse;

[4] ATTENDU que la Commission a accueilli la demande de remise et qu'elle a décidé que la poursuite de l'audience aurait lieu les 17 et 20 décembre 2004;

[5] **POUR CES MOTIFS LA COMMISSION :**

MAINTIENT la décision préliminaire du 26 novembre 2004 pour valoir aux fins de la poursuite de l'audience les 17 et 20 décembre 2004.

HÉLÈNE GRENIER
Commissaire

M^e Annie Caron
Avocate de la demanderesse